

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

Le Maire
Jean-Luc LONGOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014 à 19h00 COMPTE RENDU



Affiché le 07/04/14

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 25	Pouvoirs : 1	Votants : 26
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille quatorze le **28 mars** à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Cagnet des Maures, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 24 mars 2014 par le maire sortant, Monsieur Jean-Luc LONGOUR.

CONSEILLERS PRESENTS

JL. LONGOUR	MT. MONTANOLA	A. DEL PIA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI
R. SPINOSA	O. GAILHARD	Ph. GAUBERT	S. BLAYAC	G. DEBOVE	C. MARIOTTINI
R. MORETTI	A. SAUTRON	JP. GROSSO	M. THIREAU	R. BAILE	L. MAILLARD
A. HERIN	D. MENARD	D. BERTRAND	S. VAR	D. CAPPÀ	C. BOTRINI
A. MONTALESCOT					

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES

A. FABRE pouvoir à A. MONTALESCOT
A. BRUN

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 28 mars 2014 à 19h06. Il indique que M. A. Brun s'est excusé de son absence par courrier.

M. Jean-Luc Longour, Maire, demande si tous les conseillers ont été destinataires de la convocation.
Réponse affirmative.

M. le Maire, procède à l'appel nominal, et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux désignés ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Installation du Conseil Municipal élu le 23 mars 2014 – Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21, le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages (art. L.2122-7 et L. 2122-7-1).

M. le Maire, cède la présidence de la séance au doyen d'âge du Conseil municipal.

Mme Mireille Thireau prend la présidence de la séance.

Mme Claudie Mariottini a été élue secrétaire de séance, assistée de Mesdames Odile Gailhard et Stéphanie Var, choisies par les élus comme assesseurs. Mme Véronique de Troy est désignée comme auxiliaire.

Le doyen d'âge invite M. M. Arancibia à présenter le projet de délibération.

Au vu de l'élection du 23 mars 2014 portant renouvellement général du Conseil municipal de la commune de Le Cagnet des Maures, il est procédé à l'élection au scrutin secret du Maire de la ville de Le Cagnet des Maures.

Les candidats sont appelés à se déclarer.

M. J.L. Longour se déclare candidat.



Le doyen d'âge demande s'il y a d'autres candidats. Pas d'autre candidat.
Il est procédé au vote (distribution de bulletins vierges aux conseillers).
Le doyen d'âge appelle les électeurs les uns après les autres pour dépôt de leur bulletin dans l'urne.
Mme A. Montalescot vote pour M. A. Fabre qui lui a donné pouvoir / M. A. Brun est absent excusé.
A la fin du vote, les assesseurs, Mesdames O. Gailhard et S. Var procèdent au dépouillement des 26 bulletins déposés.
Mesdames O. Mariottini et V. de Troy vérifient le comptage des voix.

Pour Jean-Luc LONGOUR	24
Bulletins blancs	02

M. Jean-Luc LONGOUR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé à 19h30 Maire de Le Cannet des Maures par 24 voix.

La présidence de la séance est, dès lors, assurée par M. le Maire, nouvellement élu.

Mme M. Thireau passe l'écharpe tricolore au Maire sous les applaudissements de l'assemblée et du public.

M. le Maire prend la parole. Il remercie la population de s'être déplacée aux urnes avec une participation de 72 %. Il remercie les cannetois d'être restés lucides. Adresse ses remerciements également à son équipe pour le travail accompli durant cette campagne électorale « propre », du moins pour leur liste.

Il se déclare le maire de tous les cannetois. Il ajoute que cette écharpe tricolore est le symbole de la fonction lourde, mais exaltante, que son équipe et lui-même essayeront d'exercer ; cette salle du conseil est le creuset de la démocratie, le cœur battant de la République ; on y écrit l'Histoire des hommes et des femmes du Cannet des Maures. Ce lieu est un petit morceau de la France, pays des droits de l'Homme, qui s'inscrit dans le grand concert des nations, qui ose et qui refuse le repli sur soi. Patriote oui - nationaliste, jamais.

M. le Maire annonce que le programme annoncé sera déroulé en suivant la feuille de route de l'Agenda 21, auquel les cannetois ont participé. Ce programme s'appuiera :

- ♦ sur la nouvelle équipe, à laquelle il souhaite la bienvenue, et qui se voit confier une mission importante et solennelle, au service de l'intérêt général ;
- ♦ sur les agents dévoués et compétents de la commune : agents administratifs et techniques qui ont été capables de hisser le Cannet des Maures bien au-dessus de villes de strate équivalente ;
- ♦ sur la population, à travers les associations, les comités de quartier (qu'il faudra relancer) ;
- ♦ sur les partenaires institutionnels (Département, Région, Etat) ;
- ♦ sur la Communauté de Communes Cœur du Var, qu'il faudra dynamiser, car les convoitises sont grandes tout autour. Cœur du Var est un territoire dont on peut être fier et qu'il va falloir défendre, construire, pousser car, au-delà de l'administration du présent, il faut préparer l'avenir.

M. le Maire conclut en ajoutant que toute l'équipe va se mobiliser pour que le Cannet des Maures prenne sa place dans le concert local et participe au développement du territoire.

1.2. Installation du Conseil Municipal élu le 23 mars 2014 – Détermination du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire présente le projet de délibération qui vise à déterminer le nombre d'adjoints au Maire ; ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, ramené à l'entier inférieur en cas de nombre décimal.

Le Conseil municipal est composé de 27 membres, le nombre de postes d'adjoints au Maire ne peut donc excéder 8 (huit).

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de 8 adjoints au Maire, dans les limites imposées par les articles L.2122-2 et L.2122-2-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.3. Installation du Conseil Municipal élu le 23 mars 2014 – Election des Adjoint

M. le Maire présente le projet de délibération.

Au vu de la détermination par le Conseil municipal du nombre de postes d'adjoints à ouvrir, il va être procédé à l'élection de ceux-ci à bulletin secret, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes (l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne pouvant excéder 1).

Le groupe majoritaire propose une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Premier adjoint : Monsieur DEL PIA André

Deuxième Adjoint : Madame MONTANOLA Marie-Thérèse

Troisième adjoint : Monsieur SPINOSA Richard

Quatrième adjoint : Madame MORETTI Christine

Cinquième adjoint : Monsieur MARTOS Pierre

Sixième adjoint : Madame VESCOVI Valérie

Septième adjoint : Monsieur GAUBERT Philippe

Huitième adjoint : Madame BLAYAC Sylvie

M. le Maire demande si le groupe minoritaire a une liste de candidats à proposer. Mme A. Montalescot, unique représentante, répond négativement.

La liste unique + un bulletin blanc sont distribués à chaque électeur.

M. M. Arancibia appelle les conseillers municipaux les uns après les autres pour dépôt de leur bulletin dans l'urne.

Mme A. Montalescot vote pour M. A. Fabre qui lui a donné pouvoir / M. A. Brun est absent excusé.

A la fin du vote, les assesseurs, Mesdames O. Gailhard et S. Var procèdent au dépouillement des 26 bulletins déposés.

Mesdames O. Mariottini et V. de Troy vérifient le comptage des voix.

Pour la liste du groupe majoritaire	24
Bulletins blancs	02

Sont donc élus :

Premier adjoint : Monsieur DEL PIA André

Deuxième Adjoint : Madame MONTANOLA Marie-Thérèse

Troisième adjoint : Monsieur SPINOSA Richard

Quatrième adjoint : Madame MORETTI Christine

Cinquième adjoint : Monsieur MARTOS Pierre

Sixième adjoint : Madame VESCOVI Valérie

Septième adjoint : Monsieur GAUBERT Philippe

Huitième adjoint : Madame BLAYAC Sylvie

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Maire ajoute que les adjoints ne sont pas des ersatz : ils sont la parole du maire et sa signature ; il s'agit d'une confiance totale et d'une prise de responsabilité à la hauteur de leur fonction.

M. le Maire remet l'écharpe tricolore aux adjoints en s'adressant à chacun d'eux :

M. André Del Pia, ami de trente ans, présent et rassurant. Pilier de la Mairie.

Mme Marie-Thérèse Montanola, travail très efficace à la Médiathèque. Beaucoup de temps donné pour l'intérêt général.

M. Richard Spinosa, qui a été également du « premier voyage ». Toujours présent, qui a su dynamiser, moderniser la commune. A travaillé à la réalisation des films présentés lors des vœux jusqu'en 2013, qui sont la mémoire cinématographique du Cannet des Maures. Important travail réalisé aux écoles, qui demeurent la priorité.

Mme Christine Moretti, grand argentier de la commune. Rigoureuse. Qui a su maîtriser les dépenses et limiter les augmentations d'impôts. Reste adjointe au pôle Finances & Développement économique.

Remerciements par ailleurs à M. E. Garcia, responsable du pôle Finances pour son excellent travail et sa maîtrise de la matière.

M. Pierre Martos, qui a toujours œuvré auprès des associations, et a animé l'ensemble des manifestations sportives. Va changer de fonction dans ce nouveau mandat pour s'occuper notamment de l'urbanisme où l'on va s'appuyer sur ses compétences d'architecte.

Mme Valérie Vescovi, qui était conseillère municipale avec délégation au mandat précédent. A œuvré pour la petite enfance, et s'est beaucoup investie dans la Maison des Jeunes et l'accueil de loisirs. A planché sur l'annualisation du temps de travail des agents. Sera adjoint aux écoles et au périscolaire, domaines importants.

M. Philippe Gaubert, toujours à l'accueil, gardien du temple. A œuvré comme conseiller à l'administration générale, a assuré le lien avec l'armée, la gendarmerie. Gère également l'intendance lors des cérémonies.

Mme Sylvie Blayac. M. le Maire indique que les symboles sont importants et appelle Mme M. Botrini (qui a quitté son mandat) pour remettre de ses mains l'écharpe tricolore à Mme Sylvie Blayac. Mme M. Botrini ajoute quelques mots : elle est fière de remettre à Mme Sylvie Blayac le symbole de la République. Elle lui souhaite un travail enrichissant et couronné de succès.

M. M. Arancibia remet à chaque conseiller municipal un pin's qui témoigne de leur qualité d'élu, de représentant de la commune et de la Nation, permettant ainsi de les identifier au cours des cérémonies auxquelles ils participeront. Les pin's de Messieurs Fabre et Brun, absents, sont confiés à Mme A. Montalescot.

M. le Maire reprend la parole pour remercier M. M. Arancibia et Mme N. Fleury pour leur implication quotidienne concernant l'organisation de ces votes et la mise en œuvre de la réglementation afférente. Il remercie aussi Mme V. de Troy qui participe depuis plusieurs années à la préparation dans les règles de l'art des conseils municipaux et à leur transcription, ainsi que Mme C. Mariottini pour avoir assumé le rôle de secrétaire de séance ce soir. Remerciements également à M. S. Ghiazza pour le reportage photo.

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h05